



Canton de Berne
Commune mixte de Valbirse




Plan d'Aménagement Local (PAL)



Plan des Zones de Protection Sud (PZP-B)

1:5'000

N° dossier	4044	N° plan	021 B
Format	60 x 126 cm	Dessin	Contrôle
Date	17.10.2018	500	EC
	26.10.2019	500	OG
	02.09.2020	500	OG
	03.12.2020	Versien pour approbation	EJ



INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION

Procédure de Participation (art. 58 LC)
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District
Information et Participation de la Population (IPP)
Séance d'information publique
du 21. 04. 2020

Examen Préable (Exp. art. 59 LC et 118 OC)
du 21. 04. 2020

Procédure d'opposition (art. 60 LC)
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District
Dépôt Public (DP)
Séance(s) de conciliation
Opposition(s) liquide(s)
Opposition(s) non liquide(s)
Réserve(s) de droit

Adoption (art. 66 al. 4 lit. b LC et art. 30 lit. e, 40, 41 et 58 RO)
Arrêté par le Conseil Communal
Adopté par le Conseil Général
Référendum facultatif (art. 58 lit. b RO)

Attestation (art. 120 OC)
Au nom de la Commune Mixte de Valbirse
Monsieur le Maire
Jacques-Henri JUFER

le 26. 04. et 03. 05. 2017
du 27. 04. au 29. 05. 2017
le 10. 05. 2017
du 21. 04. 2020
les 02 et 09. 09. 2020
les 02 et 09. 09. 2020
du 07. 09. au 09. 10. 2020
(32. 10. 2020)
le
le
Le Secrétaire Communal
Thierry LENWEITER

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes, le Secrétaire Communal

Approbation (art. 61 LC)
Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

LÉGENDE

Périmètres de protection du paysage (art. 531 RCC)
[Ligne pointillée]

Périmètres de protection des cours d'eau (art. 526 & 532 RCC)
[Ligne bleue continue] Axe de cours d'eau à ciel ouvert
[Ligne bleue pointillée] Axe de cours d'eau enterrés

Plan aménagement des eaux : espaces réservés pour revitalisation
[Ligne bleue double]

Murs de pierres sèches (art. 522 al. 3 RCC)
[Ligne orange double]

Arbres isolés et allées d'arbres (art. 527 RCC)
[Cercles verts]

Espaces vitaux - biotopes (art. 532 RCC)
[Carrés bleus] Végétation des rives, mares, étangs
[Carrés roses] Prairies et pâturages humides
[Carrés jaunes] Prairies et pâturages riches en espèces
[Carrés violets] Alignement de dolines
[Cercles bleus] Sources naturelles

Mesures de compensation A16 et AF (art. 533 RCC)
[Lignes diagonales]

Périmètres de Protection des Vergers (art. 535 RCC)
[Carrés verts]

À titre indicatif

Recensement architectural (art. 521 RCC)
[Carrés rouges] Objets dignes de protection
[Carrés bleus] Objets dignes de conservation
[Carrés verts] Architecture contemporaine (Appendice RA)

Voies historiques (art. 523 RCC)
[Lignes rouges] Importance nationale
[Lignes roses] Importance locale
[Ligne noire] Limite communale

Autres informations
[Ligne grise] Cadastre
[Ligne bleue] Cours d'eau
[Ligne violette] Espace réservé aux eaux (largeur du couloir)
[Ligne orange] Emprise de l'autoroute N16
[Ligne verte] Chemin de randonnée cycliste (art. 524 RCC)
[Ligne violette] Chemin de randonnée pédestre (art. 524 RCC)

Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs
[Carrés roses]

Terrains secs cantonaux (art. 532 RCC)
[Carrés orange]

Haies et bosquets (art. 534 RCC)
[Carrés verts]

Haies rivulaires (art. 534 RCC)
[Carrés verts]

Inventaire des Objets Naturels en Forêt (art. 536 RCC)
[Carrés roses]

Surface forestière
[Carrés roses]

Zone à bâtir
[Carrés gris]

Vue d'ensemble au 1/50'000

